



## Défendons ensemble la liberté de création et de diffusion !

Organisé par Scènes d'enfance - Assitej France et l'Observatoire de la liberté de création

14 décembre 2023

En introduction, il est fait état par Fanny Spiess (coprésidente de Scènes d'enfance - ASSITEJ France) et Marion Rousseau (responsable du Groupe Éthique de Scènes d'enfance - ASSITEJ France), à la fois des entraves à la liberté de création et de diffusion constatées, et des premières actions engagées par Scènes d'enfance - ASSITEJ France : temps d'échange à Avignon, soutien apporté aux artistes concerné·es, rapprochement avec l'Observatoire de la liberté de création, padlet pour recueillir témoignages et endroits de résistance.

L'artiste Marion Rouxin rappelle quant à elle les pressions croissantes dont elle a été l'objet : traçage devant les écoles, menaces de mort à Rennes, sabotage du spectacle à Nantes. Elle explique que la situation s'est depuis quelque peu apaisée. Les menaces s'exercent plus directement auprès des enseignant·es de la part de parents extrémistes qui fantasment un spectacle qu'ils n'ont pas vu. Elle explique que, confrontée à ces situations, au début, elle a préféré ne pas réagir, pour ne pas donner de visibilité aux menées de l'extrême-droite. Si elle a souhaité « s'interdire d'avoir peur », elle remarque que ce sentiment s'est peu à peu installé, notamment dans la crainte de ce qui pourrait arriver aux enfants.

François Lecercle est l'un des quatre co-délégués de l'Observatoire de la liberté de création (OLC). Il présente cette organisation, créée en 2004 sous l'égide de la Ligue des droits de l'homme. Il rappelle notamment la publication en 2020 d'un Guide de la liberté de création, puis de deux vade-mecum présents sur le site de l'association. Il souligne l'engagement de l'OLC lors des débats qui ont précédé la loi LCAP de 2016.

Lorsqu'un spectacle est attaqué par des organisations extrémistes, il suggère de ne pas faire profil bas mais « d'utiliser tous les canaux d'information pour réagir » et notamment arguer, à travers les thématiques abordées par le spectacle, de la contribution de celui-ci à la lutte contre le harcèlement scolaire. Il convient dans tous les cas d'alerter les autorités, « notamment municipales ». Toute entrave à la liberté de création et de diffusion peut aussi être signalée à l'OLC. Celui-ci analysera le contexte, il pourra conseiller mais ne prendra pas de position politique sans avoir recueilli auparavant l'autorisation des parties intéressées (ainsi, par exemple la compagnie et le diffuseur), ainsi que le précise Daniel Véron, également co-délégué de l'OLC. Il ajoute également que la dimension « fictionnelle » du spectacle mérite d'être réprécisée pour déminer la situation.

L'un des participants, Samuel d'Aboville (compagnie Spectabilis) évoque une zone grise, celle qui permet à un élu de refuser la diffusion de tel ou tel spectacle proposé par son programmeur ou sa programmatrice. Il témoigne d'une situation, qu'il a pu rencontrer et sur laquelle il n'y a manifestement guère de prise.

Daniel Véron, rappelle quant à lui que « l'appel au boycott d'un spectacle est légal, même s'il s'agit d'un spectacle que l'on n'a pas vu et sur lequel, néanmoins, on se positionne fermement ». Il estime que, dans tous les cas, il faut « activer tous les réseaux d'information et de soutien pour contrer la fachosphère », même lorsqu'il s'agit « d'affaires au stade embryonnaire ».

Ainsi, explique-t-il, « on doit s'armer, recueillir des éléments probants, réaliser des captures d'écran de toute menace, constituer des preuves ». Pour autant, la décision d'un maire de ne pas programmer tel ou tel spectacle, alors que le contrat n'est pas signé, est souveraine.

Francis Charles, professionnel du spectacle vivant dans les Ardennes, témoigne d'une expérience inquiétante, avec une enseignante liée au mouvement des Parents vigilants. Un an après les faits, elle a néanmoins reçu un blâme de sa hiérarchie.

Elsa Posais (compagnie Les Maladroits) témoigne de véto récemment posés par des élu·es pour la diffusion d'un spectacle portant sur le conflit israëlo-palestinien. Un autre spectacle de la compagnie a pu remplacer celui qui a été « sorti » de la programmation.

Pour Daniel Véron, « veto n'a pas lieu d'être, il s'agit de censure et non de boycott ».

Marion Rousseau souligne que l'on se trouve ici dans une « zone grise » précédemment décrite. En effet, un compromis a été trouvé autour d'un autre spectacle. Sans porter de critique sur la situation posée, elle s'interroge sur ce que l'on peut accepter, ou non, pour sauver une date ».

François Lecercle évoque toute la complexité de la situation. En effet, en situation de crise, en l'espèce géopolitique, on peut aussi comprendre que le programmateur·rice demande à déplacer une date, par exemple.

Geneviève Lefaire, membre du bureau de Scènes d'enfance - ASSITEJ France livre sa réflexion sur les enjeux posés par la liberté de création et de diffusion aujourd'hui dans une adresse à l'enfance et à la jeunesse. Elle explique qu'aujourd'hui, « la cause des enfants est devenue celle des adultes, c'est un enjeu d'adultes, contraire à l'esprit même du droit des enfants. Pour ces adultes, les enfants restent des objets, ils ne sont pas des sujets. À travers la liberté de création, c'est aussi la liberté des enfants que nous défendons, et c'est aussi l'idée d'une société composée d'individus émancipés, acteur·ices du monde dans lequel ils vivent et solidaires ». Elle pointe également « un risque, celui de l'auto-censure, celui du consensus, qui nous ferait passer de l'éducation populaire au populisme ». Il faut, dit-elle, « que nous soutenions les enseignant·es, qui sont souvent mis·es à mal. C'est à nous de construire une société du dialogue, une société dans laquelle nous ne sommes pas opposé·es les un·es aux autres ». Il est aussi nécessaire pour cela « de former les enseignant·es à la construction de l'esprit critique des enfants ».

Daniel Véron ajoute qu'une oeuvre d'art « est d'abord faite pour provoquer le débat. Sauf que cela se prépare. Et il faut en effet aider les enseignant·es sur cela ».

Estelle Derquenne, directrice de Scènes d'enfance - ASSITEJ France, explique que l'association a, lors des échanges autour du plan « Mieux produire, mieux diffuser », pointé auprès de la DGCA - ministère de la Culture ces inquiétudes sur la liberté d'expression, qui ne sont pas sans impact sur la création et la diffusion à l'adresse de l'enfance et de la jeunesse.

À l'issue d'un temps d'échanges en petits groupes, les participant·es de cette rencontre ont suggéré plusieurs axes de travail ou d'action collective :

- sur ces questions de liberté de création et de diffusion, la formation des enseignant·es, mais aussi celle des agent·es du service public territorial, via le CNFPT, ou encore celle des étudiant·es qui se destinent aux métiers de la Culture ;
- l'ouverture d'espaces de dialogue à partager avec les parents ;
- l'alerte auprès des citoyens et citoyennes en cas de difficultés et menaces ;
- le partage d'un corpus de textes de référence, et notamment celui de la loi LCAP ;
- le lien à consolider avec les enseignant·es, qui sont aussi des relais précieux auprès des élu·es ;

- l'édition d'un document de référence, simple et ludique, qui offre des repères aux professionnel·les ;
- la constitution d'un pacte de confiance et de solidarité entre les différents acteur·rices de la diffusion d'un spectacle à l'adresse de l'enfance et de la jeunesse ;
- la promotion des droits culturels comme moyen de prévention ;
- l'accompagnement des équipes pédagogiques sur ces questions ;
- la contractualisation avec les établissements scolaires, encadrant l'accès au spectacle (clauses) ;
- le lien à trouver, sur ces questions, avec les Plateformes régionales jeune public ;
- l'organisation d'une journée d'information et de sensibilisation avec le Rectorat ;
- la mise en place de temps de discussion avec les enfants sur la liberté de création et d'expression.

**En complément de ce compte-rendu, retrouvez un corpus de textes sur la liberté de création :**

- Loi de 2016 portant sur la liberté de création
- Le guide pratique de l'Observatoire de la liberté de création : cliquez [ICI](#)
- Le vadémécum du censuré : cliquez [ICI](#)
- Visio de présentation de l'Observatoire de la liberté de création lors des Bis de 2016 : cliquez [ICI](#)
- Le manifeste de l'Observatoire de la liberté de création : cliquez [ICI](#)